



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

7625/86 (Presse 94)

1088th Council meeting  
- Economic and Financial Affairs -

Luxembourg, 16 June 1986

President: Mr H. RUDING,  
Minister for Finance  
of the Kingdom of the Netherlands

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Mark EYSKENS Minister for Finance

Denmark:

Mr Palle SIMONSEN Minister for Finance  
Mr Isi FOIGHEL Minister for Inland Revenue

Germany:

Mr Hans TIETMEYER State Secretary,  
Federal Ministry of Finance

Greece:

Mr Constantin SIMITIS Minister for Economic Affairs

Spain:

Mr Miguel Angel  
FERNANDEZ ORDOÑEZ State Secretary for  
Economic Affairs and Planning

France:

Mr Edouard BALLADUR Minister of State for Economic  
Affairs, Finance and  
Privatization

Ireland:

Mr John BRUTON Minister for Finance

Italy:

Mr Giovanni GORIA Minister for the Treasury  
Mr Domenico SUSI State Secretary,  
Ministry of Finance

Luxembourg:

Mr Jacques SANTER

Minister for Finance

Netherlands:

Mr H. RUDING

Minister for Finance

Mr H.E. KONING

State Secretary, Ministry  
of Finance

Portugal:

Mr Miguel CADILHE

Minister for Finance

United Kingdom:

Mr Nigel LAWSON

Chancellor of the Exchequer

o

o

o

Commission:

Mr Jacques DELORS

President

Lord COCKFIELD

Vice-President

o

o

o

The meeting was also attended by:

Mr R. LEIGH-PEMBERTON

Chairman of the Committee of  
Governors of the Central Banks

Mr Hans TIETMEYER

Chairman of the Monetary  
Committee

Mr Jean-Claude MILLERON

Chairman of the Economic Policy  
Committee

REMOVAL OF FISCAL BARRIERS

The Council held a wide-ranging discussion on this subject, on the basis of the reports submitted to it by the ad hoc Working Party on the Removal of Fiscal barriers.

As a result of this discussion it reached the following conclusions:

1. The Council notes that the Commission, between now and 1 April 1987, taking account of the report of the Chairman of the ad hoc Working Party, will present detailed proposals on the rates and rate structure of indirect taxation and on the clearing system to the Council. On this basis, the Member States will be able to state their position on the approach which the Commission envisages in Part III of the White Paper. This is without prejudice to the positions which delegations will take at the appropriate time on this package of proposals.
  
2. In the meantime the Council invites Coreper to deal with proposals already presented covering the common VAT-base, and the common excise structure and with the proposals before it which aim to simplify procedures at frontiers.

LIBERALIZATION OF CAPITAL MOVEMENTS

After an introductory statement by President DELORS, the Council held an initial discussion on the general programme for the liberalization of capital movements, and a proposal for a Directive on the subject, which the Commission had just submitted and which was aimed at:

- ending exceptional arrangements for certain Member States;
- extending the current liberalization obligations (purpose of the Commission proposal for a Directive, which is designed to supplement the Community liberalization provisions of 1960-1962);
- measures leading to total freedom of capital movements.

Discussions showed that Member States were largely in agreement on the three-stage Commission approach.

In conclusion the Council asked the Monetary Committee, the Committee of Governors of the Central Banks and the Permanent Representatives Committee to examine the proposal for a Directive aimed at amending the 1960-1962 Directives on the matter and to report back for its October meeting.

MONETARY AND FINANCIAL RELATIONS WITH JAPAN

In the light of a report from the Chairman of the Monetary Committee, the Council continued the discussion it had begun at its previous meeting on the Commission communication concerning monetary and financial relations with Japan. The discussion showed that there was broad agreement on the conclusions reached by the Chairman of the Monetary Committee. The Council asked the Commission to take account of those conclusions and of the views expressed in the present debate during its future work on the matter.

PREPARATION FOR THE EUROPEAN COUNCIL

The Council discussed the economic and financial matters likely to be raised at the forthcoming meeting of the European Council in The Hague on 26 and 27 June. It heard an oral statement by the President of the Commission.

The Council endorsed the conclusions contained in a report from the Chairman of the Economic Policy Committee on the international environment and economic-policy problems; it asked its President to forward these conclusions to the President of the European Council.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Fiscal matters

The Council adopted in the official languages of the Communities:

- The Directive amending Directive 72/464/EEC on taxes other than turnover taxes which affect the consumption of manufactured tobacco (extension of the second stage of harmonization of the structures of excise duty);
- the twenty-first Council Directive on the harmonization of the laws of the Member States relating to turnover taxes - Deferment of the introduction of the common system of value added tax in the Hellenic Republic until 1 January 1987 at the latest.

Direct insurance other than life assurance

The Council adopted a Decision authorizing the opening of a second round of negotiations with Switzerland for the conclusion of an agreement relating to the taking-up and pursuit of the business of direct insurance other than life assurance.

---

Bruxelles, 13 juin 1986

NOTE BIO(86) 169 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

PREPARATION CONSEIL ECOFIN, LUXEMBOURG 16 JUIN 1986  
(F. COLASANTI)

La session du Conseil Ecofin du 16 juin prochain debutera a 11.30 et aura a son ordre du jour les points suivants:

- 1. Rapport du groupe ad hoc "Abolition des frontieres fiscales".
- 2. Japon : relations monetaires et financieres;
- 3. Programme pour une liberation des mouvements de capitaux dans la Communaute;
- 4. Situation economique.

1. Rapport du groupe ad hoc "Abolition des frontieres fiscales".

Le Conseil examinera un rapport prepare par un groupe ad hoc constitue par les representants personnels des ministres ou des chefs des administrations fiscales nationales auquel il avait demande d'examiner, sur la base de la troisieme partie du "Livre Blanc", quelles etaient les mesures necessaires dans le domaine de la TVA et des accises pour assurer la realisation et le fonctionnement d'un veritable marche interieur d'ici 1992.

Il faut rappeler que pour la Commission, une des caracteristiques essentielles du marche interieur doit etre de traiter les operations transfrontieres de la meme maniere que les operations effectuees a l'interieur d'un meme Etat membre et de supprimer les controles aux frontieres entre les Etats membres. Certains Etats membres ne sont pas convaincus. A leur avis, les frontieres fiscales ne font pas fondamentalement obstacle a la circulation normale des marchandises a grande echelle. Il faut plutot abreger le temps d'arret aux frontieres en y simplifiant les formalites.

Le rapport du groupe ad hoc reconnaît que la mise en oeuvre des propositions de la Commission aboutit a la suppression des formalites et des controles fiscaux aux frontieres pour les echanges intracommunautaires et etudie une serie de consequences importantes dans les domaines financier, economique, social et budgetaire que la Commission devra examiner.

2. Japon : relations monetaires et financieres.

Le Conseil devrait proceder a un echange de vues sur le probleme souleve par la Commission dans sa Communication au Conseil du 3 avril 1986 (Com(86)171) sur "les relations monetaires et financieres avec le Japon". La Commission considere que la Communaute n'a pas suffisamment developpe ses relations avec le Japon dans les domaines monetaire et financier. Le document de la Commission évoque trois domaines principaux pour lesquels une approche communautaire mieux coordonnee avec le Japon pourrait s'averer utile : la politique de change du Japon et les relations Yen-monnaies communautaires, l'internationalisation du Yen et le desequilibre existant dans le domaine de la prestation de services financiers.



La Commission considere que la Communauté devrait établir un cadre dans lequel les grandes questions monétaires et les questions financières plus spécifiques pourraient s'inscrire. Un tel cadre devrait définir les objectifs poursuivis par la Communauté dans ses relations avec le Japon et déterminer aussi les questions et demandes que la Communauté devrait poser sur le rôle international du Japon et les déséquilibres en matière de services financiers entre la Communauté et le Japon. C'est dans ce cadre que pourraient s'inscrire les problèmes spécifiques de nature bilatérale entre les Etats membres agissant individuellement et le Japon.

### 3. Programme pour une libération des mouvements de capitaux dans la Communauté.

Le Conseil devrait procéder à un premier débat sur les propositions de la Commission visant à parvenir à un régime communautaire des mouvements de capitaux aussi libéral que possible.

En effet, le 21 mai dernier la Commission a transmis au Conseil une Communication (Com(86)292; note P-41) esquissant la logique et les grandes phases de la démarche proposée et dressant un inventaire des implications qui en résultent pour une intégration effective des marchés financiers et pour la coordination des politiques monétaires et financières des Etats membres. Dans sa Communication la Commission a proposé un programme articulé en deux phases:

a) une première phase ayant pour objectif de parvenir à une libération inconditionnelle et effective dans toute la Communauté des opérations en capital les plus directement nécessaires au bon fonctionnement du marché commun et à l'interconnexion des marchés financiers nationaux. Cette phase consiste en une gestion rigoureuse des régimes dérogatoires existants et dans l'adoption d'une directive étendant les obligations communautaires de libération.

b) une seconde phase visant à la suppression de toutes les restrictions aux mouvements de capitaux à l'horizon 1992. La mise en oeuvre de cette seconde phase exige une réflexion sur toutes les implications de l'objectif choisi que la Commission compte mener dans les plus brefs délais en collaboration avec le Comité monétaire et le Comité des Gouverneurs. La Commission se propose de présenter au Conseil une deuxième proposition de directive avant la fin du premier semestre de 1987.

En application de la première phase de son Programme, la Commission a décidé, le 4 juin dernier (voir note IP(86)251), la suppression de la décision autorisant la France à poursuivre l'application de certaines mesures de restrictions des mouvements de capitaux en dérogation au droit communautaire et à réviser, dans un sens restrictif, la décision analogue concernant l'Italie. Elle a ensuite, le 10 juin, adopté et transmis au Conseil une proposition de directive visant à élargir dans la mesure annoncée, les obligations communautaires de libération des mouvements de capitaux (Com(86)326 et note P-48).

#### 4. Situation économique.

En preparation de la discussion des points a caractere economique qui pourraient etre abordes lors de la prochaine reunion du Conseil europeen a La Haye, le Conseil procedera a un examen de la situation economique sur la base d'un rapport du President du Comite de Politique economique.

Le rapport de M. Milleron portera sur l'environnement international et les problemes de politique economique auxquels la Communaute est confrontee en ce moment. Il traitera notamment de l'evolution et des repercussions internes des prix du petrole, des taux de change, des taux d'interet et de l'evolution de la demande mondiale. En ce qui concerne les problemes de politique economique au niveau de la Communaute, le rapport devrait aborder notamment les questions de l'inflation, des finances publiques et de l'investissement.

Amities,

H. PAEMEN, COMEHR/III

n.o. 18

Prière de faire diffusion à partir de Bruxelles

(Suite n°1)  
108  
Note BIO(86) n° 1 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 16 juin 1986.

CONSEIL ECO/FIN (Etienne REUTER)

Le premier point de substance à l'ordre du jour concernait l'abolition des frontières fiscales. Il s'agit de la mise en oeuvre de la troisième partie du "Livre Blanc". Le Conseil avait chargé un groupe de haut niveau, formé de représentants personnels des Ministres ou de chefs des Administrations fiscales, d'examiner quelles étaient les mesures nécessaires dans le domaine de la T.V.A. et des accises pour réaliser un fonctionnement parfait du marché intérieur d'ici 1992. Le rapport du groupe qui reconnaît que les propositions de la Commission sont en mesure de réaliser l'abolition des frontières fiscales, formait la base de la discussion d'aujourd'hui.

Un tour de table, au cours duquel toutes les délégations se sont exprimées, a permis de constater un large soutien pour les propositions de la Commission. De façon générale, les délégations souhaitent que la Commission complète les études destinées à montrer les conséquences précises sur le plan de la politique budgétaire et économique des Etats membres d'un rapprochement des fiscalités indirectes avec les limitations de la souveraineté nationale que cela comporte. D'autre part, les Etats membres souhaitent connaître le plus rapidement et de façon détaillée les mesures exactes qu'exigera la mise en oeuvre des propositions de la Commission, notamment en ce qui concerne les mécanismes de compensation et de péréquation des recettes entre Etats membres.

Lord Cookfield a souligné la détermination de la Commission de mettre en oeuvre ses propositions et a invité les Etats membres à accélérer l'adoption des quinze propositions fiscales y compris celles indirectement pertinentes pour le sujet telles que celles relatives à la facilitation des formalités de frontières, actuellement sur sa table. La discussion a confirmé la prudence voire la réticence des Etats membres à l'égard de la partie fiscale du marché intérieur. L'accent a été mis sur la nécessité d'assurer la neutralité budgétaire des mesures envisagées bien que plusieurs délégations aient souligné la nécessité et l'urgence d'un saut qualitatif. Le fonctionnement du mécanisme de compensation continue d'intriguer. On doit noter que le Ministre français a pratiquement piraté la proposition de la Commission concernant le "stand-still" (gel des écarts actuels entre fiscalités indirectes des Etats membres, seul le rapprochement vers la zone médiane étant permis ainsi que limitation à trois du nombre des taux de T.V.A.). La Commission se réjouit de cet appui.

Lord Cookfield a considéré que cette discussion avait été "helpful". La présidence a tiré les conclusions constatant notamment que la Commission allait en tenant compte du rapport du groupe ad hoc, faire des propositions complètes pour le 1er avril 1987 et instruisant le COMEPER à traiter avec diligence les propositions concernant la période intermédiaire d'ici ~~l'achèvement~~ l'achèvement et déjà présentées par la Commission.

Amitiés,

  
Etienne REUTER,

Prière de faire la diffusion au départ de Bruxelles

NOTE BIO

Luxembourg, le 16 juin 1986.

NOTE BIO(86)169 (suite n°2) <sup>et p.c.</sup> AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL ECO/FIN (Fabio COLASANTI)

Libération des mouvements de capitaux :

Le débat sur ce point a été introduit par un bref exposé du Président DELORS qui a rappelé les grandes lignes de la démarche suivie par la Commission. Il a rappelé que le fond de tableau de la proposition de la Commission était représenté par la décision du Conseil Européen de placer le grand marché au coeur de la relance de la construction communautaire. La Commission (voir note P-41) a présenté un programme pour la libération des mouvements de capitaux en trois phases :

- a) élimination des régimes dérogatoires;
  - b) un élargissement des obligations communautaires de libération;
  - c) une dernière phase visant à la libération totale des mouvements de capitaux.
- Les propositions concrètes qui sont sur la table du Conseil sont selon la Commission acceptables par tout le monde puisque elles permettent à chaque Etat membre de suivre le mouvement à la mesure de ses possibilités. En dépit de la "modestie" des propositions que la Commission a faites, le Président Delors estime que l'adoption par le Conseil du projet des directives qui est sur sa table constituerait une contribution substantielle à la relance.

Le Président du Comité monétaire, Mr TIETMAYER, a rappelé que bien que le Comité monétaire n'avait pas encore eu la possibilité de s'exprimer formellement sur la proposition de directive de la Commission, il s'était cependant déjà occupé beaucoup de ce thème. Ce -ci lui permettait d'affirmer que la démarche suivie par la Commission allait complètement dans la direction préconisée par le Comité monétaire. Le tour de table qui a suivi a fait apparaître un très large consensus sur les propositions de la Commission. Le Conseil a par conséquent invité le Comité monétaire, le Comité des Gouverneurs et le COREPER à lui soumettre d'ici sa réunion d'octobre un avis sur la proposition de directive de la Commission. Le Conseil a aussi demandé à son Président de porter ses conclusions à la connaissance du Conseil Européen.

Relations monétaires et financières avec le Japon :

La discussion de ce point a permis au Président Delors de dissiper certains malentendus qui avaient apparus après l'envoi au Conseil par la Commission d'une Communication à ce sujet. Ainsi que le Président Delors l'a rappelé, la Commission a tout simplement voulu soulever le problème de l'utilité pour la Communauté d'une discussion globale avec les autorités japonaises sur les sujets des taux de change, des mouvements de capitaux et de la prestation de services financiers. La Commission n'a pas pris de position sur la matière bien que le Président Delors à titre personnel regretterait une décision négative. Cette mise au point de la part du Président Delors a été rendue nécessaire par le fait que certains avaient interprété la communication de la Commission comme une tentative d'étendre ses compétences.

Situation économique :

Le Conseil a procédé à un bref échange de vue sur la situation économique sur la base d'un rapport de Mr MILLERON, Président du Comité de politique économique. Ce rapport portait sur l'évolution et les répercussions internes des prix du pétrole, celles des taux des changes, des taux d'intérêt et de la demande mondiale. En ce qui concerne les problèmes de politique économique au niveau de la Communauté, le rapport a abordé les questions de l'inflation, des finances publiques, de l'investissement et de la profitabilité. Les conclusions du rapport sont que "les perspectives de croissance restent dans l'ensemble favorables. Dans la plupart des pays membres, on assiste actuellement à un relais de la demande externe par la demande interne mouvement largement lié à la moindre croissance des prix, génératrice de pouvoir d'achat. Dans ces conditions, une inflexion de l'orientation de la politique économique n'apparaît pas aujourd'hui justifiée".

Amis,

  
H. PAEMEN